



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :  
02/01/2023  
Date d'affichage : 02/01/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 09

Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf mars à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre LHOTTE, Maire.

Présents : Pierre LHOTTE, Philippe AUBIER, Christian SORTON, Marcel FAILLIOT, Stéphaney SALSI, Christophe COUVREUR, Corinne ZAETTA, Fabien LOBJOIT, Jean-Claude SILLET.

Pouvoir : David BRU donne pouvoir à Christian SORTON.

Secrétaire de séance : Fabien LOBJOIT.

DELIBERATION  
N° 2024/01/08

Vu la délibération n° 2023/01/01 en date du 10 janvier 2023 fixant les tarifs de location du foyer rural,  
Considérant la nécessité de réactualiser certains tarifs,

OBJET :

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Tarifs location foyer rural :  
modification

- **DECIDE** de fixer les tarifs de location au week-end du foyer rural à compter de ce jour pour les nouvelles réservations comme suit :

\* Le Week-end : 200 € pour les habitants de Branscourt  
400 € pour les extérieurs

50 % du prix de la location sera à verser au moment de la réservation et le solde à la location.

Une caution de 600 € pour pallier à d'éventuelles dégradations et une caution de 100 € de forfait ménage en cas d'entretien des locaux non réalisés seront demandées à la réservation.

- **DECIDE** la location à la journée (8h-18h), en semaine, pour des journées de travail (réunions, formations, séminaires, ...) et fixe à compter de ce jour, les tarifs de la location à la journée comme suit :

\* La Journée : 100 € pour les habitants de Branscourt  
175 € pour les extérieurs

Une caution de 100 € de forfait ménage en cas d'entretien du foyer non réalisé sera demandée à la réservation.

Gratuité pour les associations de Branscourt.

Extrait certifié conforme au registre des  
délibérations

Fait à Branscourt  
Le : 25 Mars 2024  
Le Maire  
Pierre LHOTTE

